## LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES

Affilié à la F.F.Tir sous le N° de CLUB: 17 17 003

## 

## DEMANDE D'AVIS PREALABLE (Feuille verte)

Arrêté du 07 septembre 1995 : tout demandeur doit être à jour de sa licence pour l'année en cours, détenir sa licence depuis plus de 6 mois et pratiquer régulièrement le tir, en toute sécurité.

Pour établir votre demande d'avis préalable (acquisition ou renouvellement)

- Remplissez le formulaire ci-dessous EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE
- Datez et signez
- Joignez une copie de votre carnet du tir comportant, <u>obligatoirement</u>, les trois tirs contrôlés effectués dans les 12 mois qui précède la demande.
- Joignez une copie de votre licence, recto verso, validé par votre médecin.
- Agrafez ces copies à ce formulaire.

Avis préalable n°:.....

• Déposez le tout au bureau

## TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE SERA NI TRAITÉE NI CONSERVÉE EN ATTENTE

ACQUERIR A TITRE SPORTIF  Nombre de demande : RENOUVELER  Nombre de demande :							
M. / Mme / Mlle - Nom: Prénom:							
Nom de jeune fille :		~ .					
Date de naissance :	Lieu de naissance :				Dept:		
Adresse:							
Code Postal:	Ville:						
Téléphone domicile :	Téléphone portable :						
Courriel:		- '					
Numéro de licence :	ro de licence : Renouvelée le						
Je participe aux travaux sur le stand et j'aide durant les concours et compétitions  Je participe aux championnats FFTir, armes anciennes, TAR, TSV, ISSF							
Date de votre demande et signature	Date de réception	Date de tran à la Lig		Date de reto de la Ligu		Date d'envoi au licencié	

Validé le : .....